

Commune de SEYSSINS

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

R Zones d'interdictions

B Zones de projet possible sous maîtrise collective

B Zones de contraintes faibles

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

Nature du risque **

I, ir : inondation de plaine
I', i', i', i', i'2 : inondation en pied de versant
M, m : marécages
T, T1, T2, T3 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
t1, t2 : ruissellements sur versant
V, v : ravinements et ruissellements sur versant
G, g1, g2 : glissements de terrain
P, P1, P2, p1, p0 : chutes de pierres
F : effondrements - suffosion
A : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite du report cadastral

..... Limite communale

SCAN EDR © IGN 99

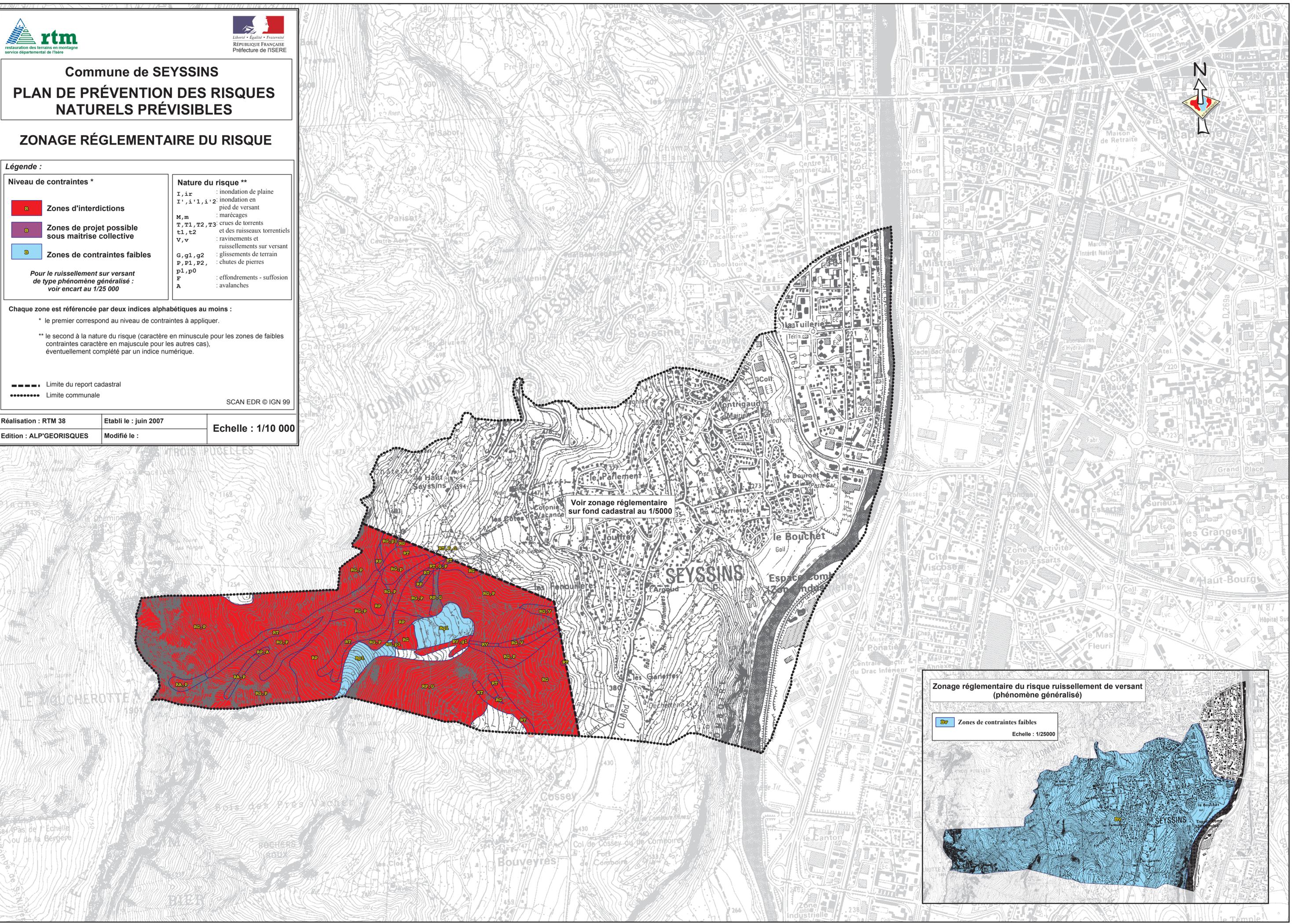
Réalisation : RTM 38

Etabli le : juin 2007

Echelle : 1/10 000

Édition : ALP'GEORISQUES

Modifié le :



Voir zonage réglementaire sur fond cadastral au 1/5000

